

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***13117429***

TRIBUNAL DE COMMERCE

16 JUL. 2013NIVELLES
Greffe

N° d'entreprise : 0450.878.764

Dénomination

(en entier) : **SITEREM**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Cour de la Taillette 4
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : NOMINATIONS - GRATUITE MANDATS - ACTIONS.**

D'un procès-verbal dressé le 29 mai 2013, il résulte que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme « SITEREM », ayant son siège social établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Cour de la Taillette 4, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution.

L'assemblée appelle au poste d'administrateur pour une période de 4 ans, à dater de ce jour,

- Monsieur Stéphane SCHADECK, domicilié et demeurant à Sombreffe (5140), Rue Emile Pirson 5 ;

- Monsieur David COUVREUR, domicilié et demeurant à Eghezee (5310), Route de Ramilies 55.

Ils exerceront leur fonction à titre gratuit et celle-ci prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en deux mille dix-sept.

Lesquels ci-présents acceptent leur mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

- Il a été décidé l'acquisition par la société anonyme « SITEREM » de 375 actions représentatives de 15 pour cents du capital social au prix de 51.375 EUROS.

- Ce prix sera payé à l'actionnaire cédant dans un délai de 1 mois à compter de la date de la présente assemblée générale. Le cédant, Monsieur Jean-François KREIT accepte. Monsieur Vincent VANDERHEYDEN autre actionnaire de la société accepte expressément cette décision.

- Il est décidé dès à présent que la destination des actions acquises par la société anonyme « SITEREM » n'est pas encore définie.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Jean-François KREIT

Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature